



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-069 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER : Echange foncier avec la SHA Pluralis dans le secteur de Fondbernard

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : aux fins d'une régularisation foncière, il a été convenu entre la Commune de Voiron et la SHA Pluralis d'un échange de sol à intervenir dans le secteur de Fondbernard, Avenue du Huit Mai 1945.

Ainsi, la parcelle AH 997, d'une contenance de 484 m², est cédée à la Commune de Voiron pour intégration à la voirie. Et la parcelle AH 994, d'une contenance de 291 m², est cédée à la SHA Pluralis pour intégration dans son ensemble immobilier.

L'échange sera réalisé sans soulte et la transaction actée devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis France Domaine en date du 11 mars 2019

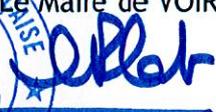
Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du lundi 6 mai 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal

- D'approuver les conditions du présent échange foncier avec la SHA Pluralis,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

